

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 3 JUIN 2015**



Le trois juin deux mille quinze, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers Résiduels, Valor3e, légalement convoqués le vingt-six mai deux mille quinze, se sont réunis au siège de Valor3e, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET, Président, Cédric VAN VOOREN, Vice-Président, Jacques RETHORE, Vice-Président, Gérard ESNAULT, Vice-Président, Joël BARAUD, Denis SOURICE, membres du Bureau, Jean-Paul BREGEON et Jean-René FONTENEAU, Madame Mireille DALAINE, Messieurs Pierre MARY (représentant Pierre MALINGE), Paul CORBET, Jacques LUCAS et Philippe BRETAUDEAU, Mesdames Blandine PERTHUY (représentant Danielle ALLAIN) et Danièle GADAIS.

Absents excusés : Messieurs Serge GUINAUDEAU, Maurice DILE, Christian BERNARD, Roland OUVRARD, Pierre MALINGE (représenté par Pierre MARY), Jean TEURNIER et Fabrice CUCHOT et Madame Danielle ALLAIN (représentée par Blandine PERTHUY).

Monsieur Fabrice CUCHOT a donné pouvoir à Madame Danièle GADAIS.

Monsieur Gérard ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum (15 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 28 janvier est soumis à approbation.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour) décident d'approuver celui-ci.

Par délibération en date du 4 juin 2014, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente, le Président n'a pris aucune décision au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant.

L'usine de tri compostage de Bourgneuf en Mauges accueille chaque année près d'un millier de personnes dans le cadre des visites scolaires, des visites d'élus ou des visites faites par l'office de tourisme. Cet accueil s'effectue dans le hall avec la présentation du film réalisé par Valor3e et des panneaux représentant le schéma général de fonctionnement du site.

En parallèle à ces nombreuses visites, il est organisé, très régulièrement des réunions de suivi pour l'exploitation de l'usine ou de l'installation de stockage des déchets non dangereux. Pour ces dernières il n'existe pas de salle de réunion. La salle de pause du personnel exploitant ou le salon d'accueil situé dans le hall sont généralement utilisés.

La partie dédiée aux locaux sociaux de l'usine de tri compostage peut être étendue en créant un espace supplémentaire au-dessus de l'actuel hall d'accueil.

Il a été demandé au cabinet d'architecte qui a conçu l'usine de vérifier la faisabilité technique et économique d'un réaménagement pour créer une salle supplémentaire qui pourrait accueillir selon les besoins des réunions, un bureau temporaire, un espace de rangement ...

Après vérification, il est possible de créer cette salle multifonction au dessus du bureau du responsable de site via un accès situé avant la salle de supervision de l'usine. Cette salle serait d'une trentaine de m². Pour y accéder un escalier sera installé. Ceci va nécessiter de réaménager le hall d'accueil en repositionnant les panneaux de présentation ainsi que la télé sur laquelle est diffusé le film.

Considérant la nécessité de disposer d'une salle aux multiples fonctions pour faciliter l'organisation de l'usine de tri compostage,

Considérant qu'il existe des solutions d'aménagement sur le site sans nécessiter la construction de nouvelles surfaces couvertes,

Monsieur le Président explique que cette salle sera un complément, qu'elle ne sera pas à destination des scolaires visitant le site. A ce titre, les règles concernant l'accessibilité n'imposent pas les mêmes contraintes que pour un établissement recevant du public.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe général de réaménagement des locaux sociaux pour créer une salle multifonction,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires auprès de la commune de Bourgneuf en Mauges vis-à-vis de la réglementation d'urbanisme,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à effectuer la consultation des entreprises pour la réalisation des aménagements,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires dans le cadre de ce projet.**

4 - ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2014

Le rapport d'activités retrace les principales actions menées par le syndicat durant l'année précédente.

Sa communication est obligatoire selon l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce rapport est également accompagné du Compte Administratif de l'établissement afin de présenter les données financières.

Il permet ainsi à chaque collectivité membre du syndicat de prendre connaissance des faits marquants qui se sont déroulés pendant l'année précédente.

Ce rapport est mis à disposition du grand public via son téléchargement sur le site internet de Valor3e et également au siège de chaque structure adhérente en version papier.

Monsieur le Président présente les grandes lignes de ce rapport et rappelle qu'il constitue le seul document papier de communication à destination des élus, des collectivités, des techniciens et du grand public étant donné qu'il est mis à disposition au siège de chaque adhérent. Une version numérique est accessible sur le site Internet de Valor3e.

Monsieur Paul CORBET demande le tonnage qui a été enfoui à Bourgneuf après le passage dans l'usine de tri compostage. Pour 20 000 tonnes entrantes dans l'usine, près de 11 300 tonnes sont considérées comme déchets ultimes et sont à ce titre enfouies. Monsieur Paul CORBET regrette que l'on recourt encore beaucoup à l'enfouissement au niveau national et local malgré les efforts faits par Valor3e. Il rappelle sa forte opposition à ce mode de traitement qui ne permet pas une véritable valorisation des déchets et laisse trop facilement les générations futures comptables de notre mode de vie et de nos choix.

Monsieur le Président partage cet avis et met en avant l'hérésie des choix actuels (obligation d'une collecte des bio-déchets des particuliers, interdiction des usines de tri compostage, orientation fiscale de la taxe générale sur les activités polluantes illogique...). Monsieur le Président rappelle que Valor3e travaille sur des solutions de « remise sur le marché » des déchets ultimes de Bourgneuf en Mauges sous la forme de combustible solide de récupération (CSR) Pour cela des contacts ont été pris avec les collègues vendéens de Trivalis (syndicat départemental) et de la communauté de communes de Pornic. Ces deux collectivités ayant récemment ouvert leurs installations de stockage des déchets non dangereux, elles se sentent moins concernées dans l'immédiat. Valor3e recherche donc des partenaires seuls pour le moment. Monsieur le Président prend exemple du projet du SIRDOMDI, labellisé « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » qui va mettre en place une filière de CSR sur les refus du centre de tri de Saint Laurent des Autels.

Monsieur le Président réaffirme que c'est bien en œuvrant à chaque niveau que l'on peut réduire les tonnages à traiter, et qu'il vaut mieux faire le choix d'une valorisation maximale comme mode de traitement. Monsieur le Président rappelle que c'est dans cette philosophie que Valor3e a été mis en place :

- avec un financement ne reposant que sur les tonnages à traiter,
- sans obligation de minimum à apporter sur les sites de traitement,
- un choix de site de traitement offrant la valorisation la plus importante possible des déchets ménagers.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour), prennent acte du rapport d'activités pour l'année 2014 présenté par Monsieur le Président.

Le compte de gestion du Trésorier Principal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs : justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Les résultats du compte de gestion pour l'exercice 2014 présentés par Monsieur le Trésorier Principal du Syndicat sont identiques à ceux du Compte Administratif 2014 présentés ci-après.

Le résultat 2014 se décompose comme suit :

- un excédent de fonctionnement de	1 032 883,74 €
- un déficit d'investissement de	116 499,57 €

Année 2014	Recettes	Dépenses	Excédent (+) ou déficit (-)
Fonctionnement	5 444 472,28 €	4 411 588,54 €	(+) 1 032 883,74 €
Investissement	1 414 358,71 €	1 530 858,28 €	(-) 116 499,57 €

Le résultat cumulé peut donc ainsi se présenter :

	Intégration des résultats de clôture du syndicat pour l'année 2013	Résultat de l'exercice 2014	Résultat consolidé de clôture 2014
Fonctionnement	(+) 402 726,43 €	(+) 1 032 883,74 €	(+) 1 435 610,17 €
Investissement	(-) 678 312,92 €	(-) 116 499,57 €	(-) 794 812,49 €
TOTAL	(-) 275 586,49 €	(+) 916 384,17 €	(+) 640 797,68 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour), décident d'approuver le compte de gestion pour l'année 2014 présenté par Monsieur le Trésorier.

Suite à une question de Monsieur Paul CORBET, Monsieur le Président indique ne pas avoir de remontée de la part de l'exploitant COVED sur l'équilibre financier du contrat d'exploitation de l'usine de tri compostage. Qu'à l'inverse, c'est avec certitude que l'on sait que le contrat d'exploitation du quai de transfert sera fortement réévalué lors de son renouvellement car il est pour le moment en-dessous des coûts réels d'exploitation.

Le compte administratif du budget retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours d'un exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture, son approbation constitue l'arrêté des comptes.

Il appartient, en vertu de l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'organe délibérant de se prononcer, annuellement, sur les comptes qui lui sont présentés.

Les comptes présentés par Monsieur le Président font apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de	1 032 883,74 €
- un déficit d'investissement de	116 499,57 €

La balance générale du Compte Administratif est la suivante :

	DEPENSES		RECETTES
Fonctionnement	4 411 588,54 €		5 444 472,28 €
011 - Charges à caractère général	3 768 834,11 €	70 – Produits des services	5 414 162,00 €
012 – Charges de personnel	136 293,41 €	75 – Autres produits de gestion courante	8 255,15 €
65 - Autres charges de gestion courante	25 622,97 €	77 – Produits exceptionnels	7 167,50 €
66 - Charges financières	306 939,04 €	013 – Atténuation de charges	1 157,00 €
67 - Charges exceptionnelles	123,27 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	13 730,63 €
042 - Dotations aux amortissements	173 775,74 €		

	DEPENSES		RECETTES
Investissement	1 530 858,28 €		1 414 358,71 €
16 - Remboursement du capital des emprunts	592 434,75 €	10 - Dotations, fonds et réserves	858 312,92 €
Opérations d'équipements :		20 - Immobilisations incorporelles	1 653,00 €
101 – TMB Bourgneuf en Mauges	108 137,76 €		
105 – Siège Valor3e	434 285,09 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	173 775,74 €
20 - Immobilisations incorporelles	1 653,00 €	041 - Opérations patrimoniales	380 617,05 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	13 730,63 €		
041 - Opérations patrimoniales	380 617,05 €		

Le détail de l'exécution est joint en annexe

Au titre de l'exécution budgétaire pour l'année 2014, les faits marquants sont les suivants :

Charges financières et dettes :

La faiblesse des taux d'intérêts combiné à la non-réalisation d'emprunt en 2014 a permis une importante économie par rapport au prévisionnel. Ce sont environ 60 000 € qui n'ont ainsi pas été dépensés.

Le capital des emprunts à rembourser a été naturellement conforme aux prévisions. C'est ainsi un peu plus de 592 000 € qui ont été remboursés aux établissements bancaires prêteurs.

Initialement le stock de dettes était de 12,85 millions d'euros. A la fin de l'année 2014, ce stock a été ramené à 10 572 245,97 €.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts contractés par Valor3e.

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial
2008	Crédit Agricole	Variable : euribor 3 mois + 1,05% de marge	10 ans	250 000 €
2009	Caisse d'Epargne	Variable : euribor 3 mois + 0,69% de marge	10 ans	700 000 €
2010	CACIB	Fixe : 3,28%	20 ans	9 000 000 €
2011	ARKEA	Variable : euribor 3 mois + 0,90% de marge	20 ans	2 500 000 €
2012	Caisse d'Epargne	Fixe : 3,43%	10 ans	400 000 €

Le cours du taux euribor 3 mois est négatif à la mi-mai 2015 (- 0,009%)

Fonctionnement :

Le budget de Valor3e est presque exclusivement consacré au paiement des prestations de traitement des déchets ménagers résiduels dans le cadre des marchés publics qu'il passe avec les sociétés privées.

En 2014, cela a représenté une somme de plus de 3 670 000 €, soit moins de 12 € par habitant et pour l'année 2014.

Les autres dépenses du syndicat sont les charges liées au fonctionnement de la structure (charges à caractère général, frais de personnel et indemnités des élus, ...), les amortissements des biens, les charges financières et les écritures d'ordre budgétaires et comptables. Cela représente une somme globale de 740 782,39 €, soit moins de 2,50 € par habitant et pour l'année entière.

La section de fonctionnement se retrouve plus fortement excédentaire que les années précédentes en raison des nouveaux marchés de traitement, de la faiblesse des taux d'intérêts et d'une répartition entre les sites de traitement différente de celle initialement prévue.

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente. Ceci est donc un prix unitaire pour chaque tonne apportée. En 2014, ce prix était de 129,50 € hors TVA.

Les recettes sont supérieures aux prévisions. Cet écart se justifie par l'estimation des tonnages à traiter. Par précaution, il avait été estimé un tonnage annuel de 40 800 tonnes. Au final il a été traité 41 427 tonnes ce qui représente une recette brute non-prévue de plus de 90 000 euros HT.

Les autres ressources de Valor3e sont la revente des matériaux issus de l'usine de tri compostage de Bourgneuf en Mauges, la production électrique de Saint Germain sur Moine et la mutualisation des moyens de fonctionnement avec le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze.

Ces différentes ressources sont en ligne avec les prévisions. En 2014, cela a représenté respectivement 44 000 € HT, 5 300 € HT et 8 300 €.

Monsieur le Président comprend la remarque de ses collègues sur les évolutions des prix unitaires mais rappelle tout de même que le coût de traitement des déchets ménagers résiduels demeure raisonnable et sous contrôle avec une hausse de 0,37% entre 2013 et 2014 par rapport à la somme que cela représente par habitant pour l'année (18,84€ par rapport à 18,77€).

Le fort résultat positif de l'année 2014 étant dû à des éléments conjoncturels, il apparaît judicieux pour Monsieur le Président et les membres du Bureau de profiter de cette situation pour transférer une partie importante de cet excédent en réserve sous la forme de dotations aux provisions.

Les dépenses d'investissement :

En 2014, le site de Bourgneuf en Mauges a réalisé ses investissements sur trois opérations :

- l'installation d'une sonde de contrôle en continu de la qualité des rejets dans le ruisseau du Pas Chevreau,
- les travaux pour la continuité de l'étanchéité entre les casiers 3 et 4,
- la fourniture et l'installation de deux silos de stockage des lixiviats.

Les principales dépenses d'investissement se sont naturellement concentrées sur la réalisation du siège de Valor3e. La quasi-totalité des dépenses ont été payées sur l'exercice 2014. Ce projet avait été lancé en octobre 2013 et l'emménagement dans les nouveaux bureaux s'est fait fin novembre 2014.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Président passe la présidence à Monsieur Cédric VAN VOOREN, 1^{er} Vice-Président de Valor3e.

Monsieur Jacky BOURGET ne prend naturellement pas part au vote et se retire pour laisser le comité syndical délibérer.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (15 voix pour), décident d'approuver le compte administratif pour l'année 2014 présenté par Monsieur le Président

7 - FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2014

Les comptes de gestion et administratif pour l'année 2014 viennent d'être soumis au vote de l'assemblée délibérante.

A la suite de ces votes, on constate les résultats cumulés suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisé cumulé + 1 435 610,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisé cumulé - 794 812,49 €

Les excédents de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2014 permettent de couvrir les déficits cumulés au 31 décembre 2014 de la section d'investissement. Après la couverture du déficit d'investissement, il reste 640 797,68 € à affecter.

Il apparaît souhaitable de répartir ce solde positif de 640 797,68 € entre différents chapitres budgétaires.

D'une part, et conformément à la pratique des années antérieures, il s'agit de positionner des crédits en section de fonctionnement pour disposer d'une réserve de précaution, mobilisable le cas échéant. De cette manière, en cas d'imprévu, il n'est pas fait appel aux collectivités adhérentes.

D'autre part, il est nécessaire de provisionner le compte dédié pour la post-exploitation de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf en Mauges. Il est donc judicieux de profiter de cet excédent pour inscrire de nouveaux crédits en plus des 40 000 € qui sont versés annuellement.

Enfin, il est à noter que les crédits ouverts lors du budget pour la section d'investissement ne nécessitent pas de modification. En conséquence, il n'est donc pas nécessaire de prévoir une affectation partielle du solde excédentaire vers les opérations d'investissement 2015.

Il est donc possible de passer les écritures comptables suivantes :

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	R 002	Excédent de fonctionnement	+ 640 797,68 €
Fonctionnement	D 611	Contrats de prestations de service	+ 260 797,68 €
Fonctionnement	D 6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	+ 380 000,00 €
Investissement	R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 794 812,49 €
Investissement	D 001	Déficit d'investissement capitalisé	+ 794 812,49 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix pour), décident d'approuver la passation des écritures proposées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 16h.

Le Président,
Jacky BOURGET

Le Secrétaire de Séance,
Gérard ESNAULT

Danielle ALLAIN	Joël BARAUD	Christian BERNARD
Jean-Paul BREGEON	Philippe BRETAUDEAU	Paul CORBET
Fabrice CUCHOT	Mireille DALAINE	Maurice DILE
Jean-René FONTENEAU	Danièle GADAIS	Serge GUINAUDEAU
Jacques LUCAS	Pierre MALINGE	Roland OUVRARD
Jacques RETHORE	Denis SOURICE	Jean TEURNIER
Cédric VAN VOOREN		